



Aux destinataires de la procédure
de consultation

Notre réf. JRF/see/fg
Votre réf.

Date 30 septembre 2005

Procédure de consultation concernant la révision du droit cantonal de la naturalisation

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Le 12 janvier 2005, le Conseil d'Etat a institué une commission extraparlamentaire chargée de lui présenter un projet de révision du droit cantonal de la naturalisation, suite à diverses interventions parlementaires, à la demande de la Fédération Valaisanne des Bourgeoisies et à la révision du droit fédéral. Cette commission, présidée par Me Jacques Allet, président de la Fédération Valaisanne des Bourgeoisies, a déposé son avant-projet à la mi-septembre 2005.

Même si le Conseil d'Etat et le Département des finances, des institutions et de la sécurité n'ont, à ce jour, pas pris position sur cet avant-projet, le Gouvernement a invité le Département à le soumettre à la procédure de consultation.

Par la présente, nous vous adressons donc pour consultation l'avant projet de révision du droit cantonal de la naturalisation. A cet effet, nous vous remettons sous ce pli les documents suivants, qui sont également disponibles sur le site Internet de l'Etat à l'adresse www.vs.ch sous « Actualités/Procédures de consultation/Consultations cantonales », soit :

- le rapport du Service de l'état civil et des étrangers qui présente l'avant-projet
- le tableau synoptique des modifications législatives relatives à la constitution du canton du Valais, à la loi sur le droit de cité valaisan, à la loi sur les bourgeoisies et à la loi sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Nous vous invitons à nous communiquer vos observations et remarques au sujet de l'avant-projet **jusqu'au vendredi 11 novembre 2005.**

Vos réponses doivent être adressées au Service de l'état civil et des étrangers, Avenue de la Gare 39, 1950 Sion. Ce service est à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire souhaité (027/606.5552).

En vous remerciant d'avance de votre collaboration à cette réforme constitutionnelle et législative, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat

Annexes mentionnées